

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 janvier 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 janvier 2017, s'est réuni le 30 janvier 2017 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Choix du nom de la communauté de communes issue de la fusion des Communautés de communes du Pays de St-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère au 1^{er} janvier 2017
- 2 – Opposition au transfert automatique du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de communes du Sud Grésivaudan au 27 mars 2017
- 3 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017
- 4 – Avenant n°1 au protocole ARTT
- 5 – ENS du Gouret – demande de subvention auprès du Département

Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Joël FAIDIDE, Frédérique MIRGALET, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Florence CHATELAIN, René GUICHARDON, Jean-Marie KASPERSKI, Philippe MACQUET, Joëlle SALINGUE.

ABSENTS : Cristina GIRY (procuration à Aimée Batteux), Miranda SUCO (procuration à Elvire Bosch)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2016 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1 – CHOIX DU NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT MARCELLIN, CHAMBARAN VINAY VERCORS ET DE LA BOURNE A L'ISERE AU 1^{ER} JANVIER 2017

Le maire expose que la réflexion menée au sujet du choix du nom de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de St-Marcellin, Bourne à l'Isère et Chambaran Vinay Vercors, a conduit à retenir le nom de « Saint Marcellin Vercors Isère Communauté ». Le conseil, appelé à se prononcer sur ce choix, le rejette, contestant notamment la méthode ayant conduit à cette proposition, et regrettant que le nom de « Communauté de communes Sud Grésivaudan » n'ait pas été conservé.

Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 1

2 – OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GRESIVAUDAN AU 27 MARS 2017

Considérant que la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de St-Marcellin, Bourne à l'Isère et Chambaran Vinay Vercors doit prioritairement s'organiser autour des compétences qui sont actuellement les siennes avant d'être en capacité d'absorber une nouvelle compétence, le conseil municipal se prononce contre le transfert automatique du PLU à la nouvelle communauté de communes à la date du 27 mars 2017.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3- AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal autorise la maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25% des crédits inscrits en 2016 (soit 493 024.04 €), conformément à l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4 – AVENANT N°1 AU PROTOCOLE ARTT

Au terme de cet avenant au protocole ARTT approuvé en 2002, l'organisation du temps de travail des agents des services techniques est modifiée. Les agents seront désormais présents 5 jours par semaine, de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5 – ENS DU GOURET – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le conseil approuve la demande de subvention à transmettre au département dans le cadre des travaux d'entretien des prairies en cours de restauration, par la fauche mécanique, au sein de l'ENS du Gouret, pour un montant estimatif de 2 000 €.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire informe du recrutement de Patrick BURRIAND à compter du 1^{er} février 2017 en qualité de responsable des services techniques.

Budget 2017 : Camille ANDRE liste les travaux prévus :

- Passerelle sur ruisseau du Martinet au niveau de l'ancienne mairie ;
- Entretien de la voirie et continuation du trottoir avenue du Vercors (du Martinet au Domaine de Beauregard) Une demande de prise en charge de la canalisation d'eau potable est déposée auprès la Régie Eau et Assainissement de la nouvelle communauté de communes ST MARCELLIN, VERCORS, ISÈRE ;
- Sécurisation du mur du garage de la maison Daclin ;
- Eclairage du cheminement piétonnier du Martinet
- Aménagements à la cantine (plafond insonorisant, porte de séparation entre la cuisine et le réfectoire) ;
- Entretien de la plantation au lagunage ;
- Réfection des peintures dans certaines salles de classe de l'école élémentaire ;
- Curage des 3 étangs (en attente de la loi GEMAPI) ;
- Sécurisation de l'accès des 3 barrages (escalier en bois, rampe) ;
- Rajout d'un molok devant l'HLM ;
- Rajout d'éclairage public sur différents points ;
- Raccordement de la salle d'évolution sportive au réseau chaleur.

L'ensemble représente une enveloppe de 127 000 € TTC, de laquelle seront à déduire les subventions qui peuvent pour certains travaux atteindre 60 %.

La commission culture et vie associative se réunira le 6 février pour étudier les demandes de subvention. Jean-Pierre FAURE l'a annoncé lors des vœux : les subventions seront maintenues à leur niveau actuel, afin de soutenir les efforts des associations qui assurent l'animation de notre commune.

Le deuxième conseil intercommunal a eu lieu le jeudi 26 janvier 2017. Une CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) va étudier les différentes compensations à prévoir entre les trois ex-intercommunalités. M. COBLENTZ, de Stratorial finances, spécialiste de ces questions, présentera son rapport, lors d'un prochain conseil intercommunal.

La séance est levée à 22 h.